



Strasbourg, le 22 septembre 1999

CAHDI (99) 22

**COMITE AD HOC DES CONSEILLERS JURIDIQUES
SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC
(CAHDI)**

18^e réunion, Strasbourg, 7- 8 septembre 1999

Liste des points discutés et des décisions prises

1. Le Comité *ad hoc* des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) a tenu sa 18^e réunion les 7 et 8 septembre 1999 à Strasbourg. La réunion a été présidée par M. l'Ambassadeur Dr Hilger (Allemagne), Président du CAHDI. La liste des participants fait l'objet de l'Annexe I et l'ordre du jour est reproduit à l'Annexe II.
2. Le CAHDI est informé par le Directeur des affaires juridiques, M. De Vel des développements récents concernant le Conseil de l'Europe. En outre, le CAHDI est informé des décisions prises par le Comité des Ministres concernant le comité.
3. Le CAHDI a un échange de vues fructueux avec le Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), M. Wildhaber, ainsi qu'avec des juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, M. Caflisch, M. Ferrari Bravo, M. Pastor Ridruejo et le Greffier de la Cour, M. De Salvia, sur les développements concernant l'entrée en fonction de la nouvelle Cour européenne des Droits de l'Homme.
4. Le CAHDI présente au Secrétaire Général, M. Schwimmer, le Rapport sur le Projet pilote du Conseil de l'Europe relatif à la pratique des Etats concernant la succession d'Etats et les questions de reconnaissance, élaboré sous l'égide du CAHDI par l'Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international public (Allemagne), l'Institut T.M.C. Asser (Pays-Bas) et l'Institut Erik Castrén de droit international et des Droits de l'Homme (Finlande). Le CAHDI décide que ce rapport ainsi que la Recommandation R (99) 13 sur les réactions face aux réserves aux traités internationaux considérées comme irrecevables récemment adoptées par le Comité des Ministres soient transmis aux Nations Unies en tant que partie restante de la contribution du Conseil de l'Europe à la Décennie du droit international des Nations Unies. Par décision du Comité des Ministres, à la demande du CAHDI, les Recommandations n° R (97) 10 sur les dettes des missions diplomatiques, des missions permanentes et des missions diplomatiques "doublement accréditées", ainsi que celle de leurs membres et n° R (97) 11 sur le plan modèle révisé de classement des documents concernant la pratique des Etats en matière de droit international public, ont déjà été envoyées au Secrétaire Général des Nations Unies par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en tant que contribution de l'Organisation.
5. Le CAHDI est informé de la mise en oeuvre de l'activité sur le droit et la pratique relatives aux réserves aux traités internationaux multilatéraux, mise en oeuvre par le Groupe d'experts sur les réserves aux traités internationaux (DI-E-RIT). Le Président du Groupe, M. l'Ambassadeur Cede (Autriche) fait rapport aux membres du CAHDI sur la deuxième

réunion du Groupe qui s'est tenue à Strasbourg le 6 septembre 1999. Le CAHDI est d'accord sur l'utilité de poursuivre cette activité et adopte le projet de mandat spécifique du DI-E-RIT pour 2000 (Annexe III) qu'il décide de transmettre au Comité des Ministres pour approbation. En outre, suite au départ de M. l'Ambassadeur Cede (Autriche), il nomme M. l'Ambassadeur Magnuson (Suède) Président du DI-E-RIT pour l'année 2000.

6. Le CAHDI est informé de l'état d'avancement de l'activité sur « Le consentement des Etats à être liés par un traité » et les délégations et Etats observateurs ne l'ayant pas encore fait sont invités à soumettre leur contribution avant le 31 décembre 1999.

7. Le CAHDI a eu un échange de vues approfondi sur l'importance pratique de la Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires (ETS 63) et décide d'examiner la Convention européenne sur les fonctions consulaires (ETS 61) lors de sa prochaine réunion.

8. Le CAHDI est informé des développements concernant l'application des instruments internationaux pour la protection des victimes de conflits armés, ainsi que des développements concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des Tribunaux créés par les Résolutions 927 (1993) et 955 (1994) du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

9. Le CAHDI prend note des développements récents concernant l'adoption du Statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) intervenue à Rome en juillet 1998 et examine une proposition du Secrétariat pour la tenue d'une Conférence multilatérale qui sera organisée conjointement avec le Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC) en vue de a) discuter et vérifier quelles sont les obligations relatives au Statut de Rome pour les Etats membres, b) examiner les mesures que le Conseil de l'Europe pourrait prendre en vue de faciliter la coopération entre les Etats et la CPI. Le CAHDI s'accorde pour soutenir cette proposition et demande au Secrétariat d'entreprendre le travail préparatoire.

10. Le CAHDI a un échange de vues sur les activités et méthodes de travail de la Sixième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la Commission de Droit International (CDI). A cet égard, le CAHDI se félicite de la consolidation des liens entre le CAHDI et la CDI. Dans ce contexte le CAHDI considère une version non éditée du rapport de la 51e séance de la CDI (Genève, 3 mai – 23 juillet 1999) obtenue grâce aux contacts intersecrétariats du Conseil de l'Europe et des Nations Unies à la demande du CAHDI ainsi qu'un rapport de la 51e séance de la CDI préparé à l'intention des membres du CAHDI par M. Simma, membre de la CDI.

11. Conformément à l'article 17 de l'annexe 2 de la Résolution (76) 3 du Comité des Ministres, le CAHDI re-élit M. l'Ambassadeur Dr Hilger (Allemagne) pour un an. Le CAHDI renvoie l'élection du Vice-Président à sa prochaine réunion (voir 13. ci-dessous).

12. Le CAHDI examine une proposition relative à la nomination d'un Bureau conformément à l'article 8, annexe II de la Résolution (76) 3 du Comité des Ministres et décide de revenir sur cette proposition lors d'une prochaine réunion.

13. Conformément au projet de budget du Conseil de l'Europe, et sous réserve de l'accord du Comité des Ministres, suite à l'aimable invitation de M. l'Ambassadeur Dr Hilger, au nom des autorités allemandes, le CAHDI décide de tenir sa 19e réunion à Berlin, les 13 et 14 mars 2000 et adopte l'avant-projet d'ordre du jour qui apparaît à l'annexe IV. En outre, le CAHDI décide de tenir la 3e réunion du Groupe d'experts sur les réserves aux traités internationaux (DI-E-RIT) à Berlin, le 10 mars 2000, juste avant la réunion du CAHDI afin de permettre la participation du plus grand nombre possible de membres du CAHDI à la réunion du DI-E-RIT.

14. Le CAHDI rend hommage à la mémoire de feu Monsieur l'Ambassadeur Mircéa (Roumanie), ancien membre du Comité. En outre il félicite Monsieur l'Ambassadeur Cede (Autriche) pour sa nomination comme Ambassadeur auprès de la Fédération de Russie en le remerciant pour son importante contribution aux activités du Comité, notamment dans le domaine des réserves aux traités internationaux.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA /ALBANIE: Mrs Ledia HYSI, Acting Director of the Legal and Consular Department

ANDORRA /ANDORRE: Mme Maria UBACH, Représentant Permanent adjoint d'Andorre auprès du Conseil de l'Europe

AUSTRIA/AUTRICHE: Mr Franz CEDE, Ambassador, Legal Adviser, Ministry for Foreign Affairs

BELGIUM/BELGIQUE: Mme A.M. SNYERS, Conseiller Général, Direction Générale des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Etrangères

BULGARIA /BULGARIE: Mr Aliocha NEDELTCHEV, Director of International Law Directorate, Ministry of Foreign Affairs

CROATIA /CROATIE: Ms Ljerka ALAJBEG, Ambassador, Chief Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

CYPRUS /CHYPRE: Mme Georghia EROTKRITOU, Attorney of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC /REPUBLIQUE TCHEQUE: M. Jiří MALENOVSKÝ, Ambassador, Director General of the Legal and Consular Section, Ministry of Foreign Affairs

DENMARK/DANEMARK: Mr Hans KLINGENBERG, Ambassador, Head of the Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

ESTONIA/ESTONIE: Mrs Marina KALJURAND, Director General of the Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND/FINLANDE: Mr Holger ROTKIRCH, Ambassador, Director General for legal Affairs, Ministry for Foreign Affairs

Mr Esko KIURU, Deputy Director General for Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs

FRANCE: Monsieur Jean-Luc FLORENT, Sous-directeur du droit international public général, Direction des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires étrangères

Mme Frédérique COULÉE, Direction des Affaires Juridiques, Sous direction du droit international public, Ministère des Affaires étrangères

GEORGIA/GEORGIE: Mr Gela BEZHUASHVILI, Director of International Law Department, Ministry of Foreign Affairs

GERMANY/ALLEMAGNE: Dr Reinhard HILGER, Ambassador, Director of the Public International Law Section, Federal Foreign Office Section (**Chairman/Président**)

Dr Ernst MARTENS, Deputy Head of the Treaty Division, Federal Foreign Office

Dr Klemens MÖMKES, First Secretary, Public international Law, Federal Foreign Office

GREECE/GRECE: Ms Phani DASCALOPOULOU-LIVADA, Legal Adviser, Deputy Head of the Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

HUNGARY/HONGRIE: Mr György SZÉNÁSI, Ambassador, Head of International Law Department, Ministry of Foreign Affairs

Ms Gabrielle HORVÁTH, Deuxième Secrétaire, Département du droit international, Ministère des Affaires étrangères

ICELAND/ISLANDE: Mr Thomas H. HEIDAR, Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

ITALY/ITALIE: M. Umberto LEANZA, Chef du Service Juridique, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Ida CARACCILOLO, Lecturer International Law Detached, Ministry of Foreign Affairs

IRELAND/IRLANDE: Dr. Alpha CONNELLY, Legal Adviser, Legal Division, Department of Foreign Affairs

LATVIA/LETTONIE: -

LIECHTENSTEIN: M. Daniel OSPELT, Vice-Directeur de l'Office pour les Affaires étrangères,

LITHUANIA/LITUANIE: Ms Sigutė JAKŠTONYTE, Deputy Director of the Legal and International Law Department of the Ministry of Foreign Affairs

LUXEMBOURG: - Apologised/excusé

MALTA/MALTE: Dr Lawrence QUINTANO, Senior Counsel for the Republic, Office of the Attorney General

MOLDOVA: Mrs Tatiana PARVU, Councillor to the General Department of International Law and Treaties, Ministry of Foreign Affairs

NETHERLANDS/PAYS-BAS: Dr Johan G. LAMMERS, Legal Adviser, Head of the International Law Department, Ministry of Foreign Affairs

NORWAY/NORVEGE: Mr Hans Wilhelm LONGVA, Ambassador, Director General, Department of Legal Affairs, Royal Ministry of Foreign Affairs

Mr Rune RESALAND, Deputy Director General, Department of Legal Affairs, Royal Ministry of Foreign Affairs

POLAND/POLOGNE: Dr Jerzy KRANZ, Directeur du Département juridique et consulaire, Ministère des Affaires étrangères

PORTUGAL: M. José Maria TEIXEIRA LEITE MARTINS, Directeur du Département des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Etrangères

ROMANIA/ROUMANIE: M. Florin FLORIAN, Directeur des Affaires Juridiques et des Traités, Ministère des Affaires Etrangères

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE: Mr Leonid SKOTNIKOV, Ambassador, Director of the Legal Department, Ministry of Foreign Affairs

SAN MARINO/SAINT-MARIN: -

SLOVAK REPUBLIC/REPUBLIQUE SLOVAQUE: M. Ján VARŠO, General Director, Section of International Law and Consular Affairs, Ministry of Foreign Affairs

SLOVENIA/SLOVENIE: Mr Andrej GRASELLI, Head of the International and Law Department, Ministry for Foreign Affairs

SPAIN/ESPAGNE: Mr Aurelio PEREZ GIRALDA, Ambassador, Chief Legal Adviser, Ministerio de Asuntos Exteriores

M. Maximiliano BERNAD Y ALVAREZ DE EULATE, Professeur de Droit international public et d'Institutions et droit communautaire européens, Université de Zaragoza

SWEDEN/SUEDE: Mr Lars MAGNUSON, Ambassador, Director General for Legal Affairs, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND/SUISSE: M. l'Ambassadeur Nicolas MICHEL, Jurisconsulte, Directeur de la Direction du Droit international public, Département fédéral des affaires étrangères

M. Jürg LINDENMANN, Direction du Droit international public, Département fédéral des Affaires étrangères

“THE FORMER YUGOSLAVE REPUBLIC OF MACEDONIA / L’EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE”: -

TURKEY/ TURQUIE: Mrs Nehir ÜNEL, Legal Adviser to the Foreign Ministry, Legal Section

UKRAINE: Mr V. KORZACHENKO, Legal and Treaty Department, Ministry for Foreign Affairs

UNITED KINGDOM/ ROYAUME-UNI: Mr Christopher WHOMERSLEY, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

SPECIAL GUESTS/INVITES SPECIAUX

Mr Luzius WILDHABER, President of the European Court of Human Rights/Président de la Cour Européenne des Droits de l’Homme

M. Lucius CAFLISCH, Judge/Juge, European Court of Human Rights/Cour Européenne des Droits de l’Homme

M. Luigi FERRARI BRAVO, Judge/Juge, European Court of Human Rights/Cour Européenne des Droits de l’Homme

M. Antonio PASTOR RIDRUEJO, Judge/Juge, European Court of Human Rights/Cour Européenne des Droits de l’Homme

Mr Olivier RIBBELINK, T.M.C. Asser Institute

Mr Andreas ZIMMERMANN, Max Planck Institute

Mr Jan KLABBERS, Erick Castrèn Institute, University of Helsinki

EUROPEAN COMMUNITY /COMMUNAUTE EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION/ COMMISSION EUROPEENNE: Apologised/Excusé

OBSERVERS/ OBSERVATEURS

CANADA: Mr Gilbert LAURIN, Counsellor, The Canadian Embassy

HOLY SEE/SAINT-SIEGE: Mme Odile GANGHOFER, Docteur en droit

JAPAN/JAPON: Ms Masataka OKANO, Deputy Director of the Legal Affairs Division, Treaties Bureau, Ministry of Foreign Affairs

UNITED STATES OF AMERICA/ ETATS-UNIS D’AMERIQUE: Mr Robert E. DALTON, Assistant Legal Adviser for Treaty Affairs – Department of State

UNITED STATES OF MEXICO/ ETATS UNIS DU MEXIQUE: Mr Miguel Angel GONZÁLEZ FELIX, Ambassador, Chief Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs (SRE)

ISRAEL: Mr Alan BAKER, Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN/AZERBAIDJAN: M. Gunesh ROUSTAM-ZADEH, 3rd Secretary of Legal and Treaties Department, Ministry of Foreign Affairs

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT /ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES:

Apologised/Excusé

NORTH ATLANTIC TREATY ORGANISATION / ORGANISATION DU TRAITE DE L’ATLANTIQUE NORD: M. Baldwin DE VIDTS, Conseiller Juridique, Service juridique de l’OTAN

THE HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW/CONFERENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVE: Apologised/Excusé

SECRETARIAT GENERAL

Mr Walter SCHWIMMER, Secretary General of the Council of Europe/Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Mr Mario MARTINS, Principal Administrator/Administrateur principal, Private Office of the Secretary General/Cabinet du Secrétaire Général

M. Guy DE VEL, Directeur des Affaires Juridiques/Director of Legal Affairs

M. Michel DE SALVIA, Register of the European Court of Human Rights/Greffier de la Cour européenne des Droits de l'Homme

M. Jean-André TSIMARATOS, Directeur délégué à l'édition et de la documentation/ Director responsible for publishing and documentation service

M. Alexey KOZHEMYAKOV, Head of the Public and International Law Division/Chef de la Division du Droit Public et international, Directorate of Legal Affairs/Direction des Affaires juridiques

M. Rafael A. BENITEZ, Secretary of the CAHDI/Secrétaire du CAHDI, Public and International Law Division/Division du Droit public et international, Directorate of Legal Affairs/Direction des Affaires juridiques

Mme Francine NAAS, Assistant/Assistante, Public and International Law Division/Division du Droit public et international, Directorate of Legal Affairs/Direction des Affaires

Interpreters/Interprètes

Mr Norman EDWARDS

Mr Didier JUNGLING

ANNEXE II

ORDRE DU JOURA. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion par le Président, M. l'Ambassadeur Hilger
Projet de rapport de la 17e réunion du CAHDI (Vienne, 8-9 mars 1999) **CAHDI (99) 15**
2. Adoption de l'ordre du jour **CAHDI (99) OJ 2**
3. Communication du Directeur des Affaires juridiques, M. De Vel
Changements récents concernant les traités du Conseil de l'Europe **CAHDI (99) 18**

B. ACTIVITES DU CAHDI EN COURS

4. Communication du Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), M. Wilhaber, échange de vues avec les membres du CAHDI et visite de la CEDH.
5. Décisions du Comité des Ministres concernant le CAHDI
6. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux :
Recommandation No. R (99) 13 sur les réactions face aux réserves aux traités internationaux considérées comme irrecevables **R No. (99) 13**
 - a. 2e réunion du Groupe d'experts sur les réserves aux traités internationaux (DI-E-RIT), Strasbourg, 6 septembre 1999
 - b. Questions essentielles concernant la formulation de réserves aux traités internationaux **DI-E-RIT (99) 5**
 - c. Observatoire européen des réserves aux traités internationaux **DI-E-RIT (99) 7**
 - d. Projet de mandat spécifique du DI-E-RIT pour l'année 2000 **DI-E-RIT (99) 8**
7. Examen des conventions sous la responsabilité du CAHDI : Examen de la Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatiques ou consulaires (ETS 63) **CAHDI (99) 16**
8. Le consentement des Etats à être liés par un traité **CAHDI (99) 21**
9. Présentation au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe du rapport sur le Projet pilote du Conseil de l'Europe sur la pratique des Etats concernant la succession des Etats et les questions de reconnaissance (cf. Point 16 ci-dessous)

C. QUESTIONS GENERALES SUR LE DROIT PUBLIC INTERNATIONAL

10. Dépositaires de traités
11. Application des instruments internationaux pour la protection des victimes de conflits armés
12. Développements concernant la Cour Pénale Internationale **CAHDI (99) 20**
13. Mise en œuvre et fonctionnement des Tribunaux créés par les Résolutions 827 (1993) et 955 (1994) du Conseil de sécurité des Nations Unies
14. Protection du patrimoine culturel en temps de guerre

15. Activité de la Sixième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la Commission de Droit international (CDI) **CAHDI (99) Inf. 3**

CAHDI (99) Inf. 4

16. La décennie des Nations Unies pour le droit international, de 1990 à 1999: Centenaire de la première Conférence internationale de la paix et clôture de la décennie des Nations Unies pour le droit international

D. QUESTIONS DIVERSES

17. Election du Président ou de la Présidente et du Vice-président ou de la Vice-présidente du CAHDI **CAHDI (99) 19**

18. Election d'un Bureau du CAHDI **CAHDI (99) 17**

19. Date, lieu et ordre du jour de la 19^e réunion du CAHDI

20. Questions diverses

21. Clôture

ANNEXE III

PROJET DE MANDAT SPECIFIQUE

1. Nom du comité: GROUPE D'EXPERTS SUR LES RÉSERVES AUX TRAITÉS INTERNATIONAUX (DI-E-RIT)
2. Type du comité: Comité d'experts
3. Source du mandat: Comité *ad hoc* des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

4. Mandat:

Dans le cadre des activités du CAHDI en tant qu'Observatoire européen des réserves aux traités multilatéraux présentant une importance significative pour la communauté internationale et des réactions des Etats parties membres du Conseil de l'Europe, le groupe est appelé à :

- a. assister le CAHDI dans la mise en œuvre de la procédure d'observation;
 - b. examiner les réserves et les déclarations interprétatives aux traités multilatéraux présentant une importance particulière pour la communauté internationale;
 - c. porter à l'attention des membres du CAHDI les réserves et déclarations interprétatives dont la recevabilité apparaît discutable au regard du droit international, en particulier du point de vue des droits de l'homme;
 - d. rédiger sur la recevabilité desdites réserves et déclarations interprétatives des rapports à l'attention des membres du CAHDI; et
 - e. contribuer, de toute autre manière appropriée, à l'activité du CAHDI sur les réserves aux traités internationaux.
5. Composition du comité:
- a. Tous les Etats membres ont la possibilité de désigner un expert dans le Groupe.
 - b. Le Conseil de l'Europe prend en charge les frais de voyage et de séjour du Président et de 7 experts, un de chacun des pays suivants: Croatie, Finlande, Pays-Bas, Roumanie, Fédération Russe, Espagne et Turquie.
 - c. La Communauté européenne peut nommer un représentant sans remboursement des frais et sans droit de vote.
 - d. Les Etats suivants bénéficiant du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, peuvent envoyer un représentant, sans droit de vote ni remboursement de ses frais, aux réunions du Groupe : Canada, Saint-Siège, Japon et Etats-Unis d'Amérique.
 - e. Les représentants des organisations et des pays suivants seront invités à participer en qualité d'observateurs aux réunions du Groupe:
 - Arménie
 - Australie
 - Azerbaïdjan
 - Bosnie et Herzégovine
 - Nouvelle Zélande

- Etats Unis du Mexique¹
- Israël²
- Conférence de La Haye de Droit International Privé
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- Les Nations Unies et ses organes spécialisés³

6. Structures et méthodes de travail:

- a. Le Groupe est coordonné par l'Ambassadeur Magnuson (Suède).
- b. Dans l'exécution de son mandat, le Groupe pourra faire appel à des spécialistes.

7. Durée: Le présent mandat expire le 31 décembre 2000.

¹ Admis suite à la décision du CAHDI (15e réunion, Strasbourg, 3-4 mars 1998).

² Admis suite à la décision du CAHDI (17e réunion, Vienne, 8-9 mars 1999) et confirmé par le Comité des Ministres au niveau des Délégués (670e réunion, à Strasbourg, le 18 mai 1999) (CM/Dél/Déc(99)661/10.1).

³ Pour des points spécifiques à la demande du DI-E-RIT et/ou du CAHDI.

ANNEXE IV**AVANT PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 19e REUNION****A. INTRODUCTION**

1. Ouverture de la réunion par le Président, M. l'Ambassadeur Hilger
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Communication du Directeur des Affaires juridiques, M. De Vel

B. ACTIVITES DU CAHDI EN COURS

4. Contribution du CAHDI à la célébration du 50e anniversaire de la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) : Echange de vues sur la portée de la Convention Européenne des Droits de l'Homme sur le développement du droit public international
5. Décisions du Comité des Ministres concernant le CAHDI
6. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux :
 - a. 3e réunion du Groupe d'experts sur les réserves aux traités internationaux (DI-E-RIT), Berlin, 10 mars 2000
 - b. Questions essentielles concernant la formulation de réserves aux traités internationaux
 - c. Observatoire européen des réserves aux traités internationaux
7. Examen des conventions sous la responsabilité du CAHDI : Examen de la Convention européenne sur les fonctions consulaires (ETS 61)
8. Le consentement des Etats à être liés par un traité
9. Proposition pour la mise en place d'une Autorité judiciaire générale du Conseil de l'Europe

C. QUESTIONS GENERALES SUR LE DROIT PUBLIC INTERNATIONAL

10. Communication et échange de vues avec le Président de la Cour de Conciliation et d'Arbitrage, M. Badinter
11. Application des instruments internationaux pour la protection des victimes de conflits armés
12. Développements concernant la Cour Pénale Internationale
13. Mise en œuvre et fonctionnement des Tribunaux créés par les Résolutions 827 (1993) et 955 (1994) du Conseil de sécurité des Nations Unies
14. Droit de la mer : Protection du patrimoine culturel subaquatique

D. QUESTIONS DIVERSES

15. Election du Vice-président ou de la Vice-présidente du CAHDI
16. Date, lieu et ordre du jour de la 20e réunion du CAHDI
17. Questions diverses
18. Clôture